



Projet d'un parc éolien en mer au large de la baie de Saint-Brieuc

JUIN 2013

CAHIER D'ACTEUR



Collectif des associations de la Côte de Penthièvre et de la Côte d'Émeraude

►► Décidement, on ne veut pas tout nous dire !

Ce débat public doit en principe nous permettre de prendre connaissance du projet éolien de façon

- **COMPLÈTE**
- **TRANSPARENTE**
- **COMPRÉHENSIBLE** pour nous permettre de participer au processus décisionnel.

Or les données sont partielles, et pas toujours sincères. Tout d'abord, on nous propose de débattre sur le projet éolien **mais que sur ce projet**.

Rejoignant ici la position du Délégué Régional à l'énergie et au climat, nous considérons comme lui « qu'il semble difficile d'analyser le projet éolien offshore en Baie de St Brieuc en le déconnectant de la stratégie globale du Plan Electrique Breton ».

Limités à 12000 signes, nous ne pointerons que quelques-unes des affirmations contenues dans le dossier du maître d'ouvrage.

►► **On peut s'étonner que le capital social de la SAS AILES MARINES ne soit que de 3 000 €** en considération des besoins financiers pour assurer l'activité en termes d'investissements, de recherche et développement, etc... jusqu'au respect de son obligation de démantèlement telle que prévue au cahier des charges ?

Quel est le montage juridique et financier ? La SAS AILES MARINES est-elle une société opérationnelle au sein d'une holding ?

Nous demandons que les garanties financières nécessaires au démantèlement soient mises en place avant le lancement des travaux.

►► **On nous assure : l'énergie éolienne est une énergie propre, infinie**

- **infinie, OUI, mais intermittente et ne se stocke pas.**

D'où le problème soulevé par le Conseil d'Analyse Stratégique : « on ne connaît pas le coût global de l'éolien en raison des coûts additionnels ».

- **elle est propre nous dit-on, l'énergie oui, pas les éoliennes** : ainsi, chaque turbine contient notamment 600 à 700 kg de « terres rares », pour la fabrication d'aimants magnétiques. Le problème c'est que leurs conditions d'extraction sont très nocives pour l'homme et pour la nature. Extraction à 95 % en Mongolie intérieure.

►► **On nous dit aussi que l'énergie éolienne a des coûts cachés moins importants que les autres énergies**

Si elle en a moins c'est qu'elle en a ! Alors, lesquels ?

Contribution de :

Collectif des associations des Côtes de Penthièvre
et d'Émeraude

Cape22430@gmail.com
B.P. 37 22430 ERQUY

» On nous dit qu'elle n'est pas soumise aux fluctuations des prix du marché des matières premières.

Si c'est vrai pour le vent, ce n'est pas vrai pour la composition des machines, câbles, etc... soumis aux cours mondiaux des matières premières.

» Le prix d'achat de l'électricité éolienne a été fixé pour 15 à 20 ans

Pas tout à fait ! une **indexation annuelle** sur 20 ans est prévue au cahier des charges.

On nous annonce une fourchette de prix entre 140 et 200 € le MWh soit un écart de près de 50 %.

La commission d'accès aux documents administratifs ne nous permet pas d'exiger de connaître le prix d'achat proposé par l'industriel.

Il serait tout de même légitime que les pouvoirs publics garantissent l'élémentaire transparence due à ceux qui sont tenus de payer les factures d'électricité.

Un indice toutefois : Le 2^e appel d'offres qui vient d'être lancé a prévu un prix d'achat plafonné à 220 € le MWh, ce qui tend à signifier que le prix d'achat pour ce projet sera plutôt de 200 € que 140 €.

L'industriel nous assure que le projet éolien n'est pas subventionné ; il serait plus transparent de dire qu'il bénéficie d'un prix garanti pendant 20 ans : c'est une forme de soutien financier public.

» Concernant le coût du projet

Il est « estimé » aujourd'hui à **2 Milliards**.

En avril 2012, c'était 1 milliard 750 millions, à quoi correspondent les 250 millions supplémentaires ? Et ce coût estimé ne comprend pas le prix du raccordement, qui lui, est évalué à 190 millions par RTE et l'appel à une usine à gaz qui sera subventionnée à hauteur de 40 millions d'euros par an pendant au moins pendant 20 ans.

Et on oublie le coût faramineux de l'adaptation du réseau électrique actuel.

» On nous affirme aussi que l'énergie éolienne prouve son efficacité

Oui quand elle produit, car c'est environ 30 % des 500 MW installés qui seront réellement disponibles à la consommation.

C'est une énergie intermittente, qui plus est, aléatoire c'est-à-dire que c'est quand elle veut bien, et non pas forcément quand on en a besoin.

Elle doit **NÉCESSAIREMENT être couplée avec une autre énergie** pour assurer les 70 % restants. Dire que les deux investissements ne sont pas liés, c'est tromper le citoyen. Le Ministre de l'Environnement a bien évoqué en aparté lors de la conférence sur l'énergie le 13 mai 2013 la complémentarité des énergies renouvelables et du gaz.

On a donc deux investissements pour produire 500 MW.

Et, on paie trois fois :

1° Il faut en effet deux systèmes de production d'énergie d'égale puissance.

2° Il faut soutenir financièrement l'énergie éolienne.

3° L'usine à gaz doit être subventionnée aussi puisqu'elle ne fonctionne que 70 % du temps.

On a lu récemment dans la presse le gros problème de rentabilité de ces usines à gaz. D'où le paradoxe aujourd'hui :

- D'un côté, des centrales très récemment inaugurées vont être :

- > soit fermées totalement,

- > soit vont fonctionner 6 mois sur 12 : c'est le cas de la centrale GDFSUEZ de Montoir de Bretagne.

- De l'autre côté, on prévoit d'ouvrir une centrale à cycle combiné gaz à Landivisiau de 450 millions d'euros nécessitant un gazoduc de 100 millions d'euros entre Vannes et Landivisiau...

Il y a de quoi être perplexe !

Surtout, fondamentalement, **pourquoi ce choix de l'éolien qui ne répond pas au problème breton à savoir :**

- Le problème de liaison entre les deux lignes existantes Nantes-Brest et Rennes-St Briec.

Le problème restera entier en cas de rupture de l'une de ces deux lignes, avec ou sans énergie éolienne.

- Par ailleurs, cela ne règle pas le problème de la Bretagne qui est celui de gérer les pics de consommations.

» Les pouvoirs publics ont déclaré la baie de Saint-Brieuc zone éolienne propice !

Pourtant, la baie bénéficie de plusieurs outils juridiques de protection environnementale

3 zones Natura 2000,

32 zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique,

Elle est réserve nationale pour les oiseaux ;

La quasi-totalité de la côte est en sites classés ;

Et d'autres outils de protection sont à l'étude...

N'est-ce pas significatif de sa richesse en biodiversité mais aussi de la fragilité de son écosystème ? N'est-ce pas significatif de son exceptionnelle beauté ?

Comment peut-on être éclairé et débattre sans avoir le résultat des études environnementales, essentiel-les compte tenu des enjeux locaux ?

On nous dit qu'on les aura en 2014 ; le débat public a pourtant été mis en place compte tenu notamment des impacts environnementaux admis du projet éolien.

Où est l'étude indépendante, fiable sur l'impact visuel de jour ET de nuit ?

Suite à la réunion de Matignon le 10 avril et à notre demande, on vient de recevoir de la commission de débat public la promesse d'une étude d'impact visuel. Les points visuels retenus devront prendre en compte la réalité des lieux d'observation depuis nos côtes, donc les falaises qui bordent la baie.

On comprend dès lors le fondement des mesures compensatoires à la charge de l'industriel éolien : quelques 7 millions d'euros par an sur 20 ans seront versés essentiellement aux activités de la pêche et aux communes impactées.

» On nous affirme aussi que l'implantation sera respectueuse des activités existantes ?

Nous demandons une véritable étude sur les impacts économiques locaux ; sur les impacts touristiques locaux.

Quel est le risque potentiel des pertes sur les emplois locaux existants ?

Il est annoncé que

- des entreprises costarmoricaines pourraient être retenues pour des prestations de sous-traitance pendant la phase de construction.

- que le port de maintenance du parc éolien est prévu en baie de St-Brieuc.

Mais la promesse de 140 emplois semble bien optimiste, voire irréaliste en comparaison des emplois réels dans les ports de maintenance des parcs équivalents du Royaume Uni ou du Danemark, surveillance à distance comprise.

C'est aussi en décalage avec l'annonce pour le port de maintenance du parc vendéen prévu à La Turballe.

Voilà pourquoi nous attendons un engagement précis écrit de l'industriel éolien et non pas l'évocation le plus souvent au conditionnel de cet objectif.

Et qu'en sera-t-il pour le côté de la côte qui n'aura pas le port de maintenance mais qui aura de plein fouet les impacts économiques et environnementaux ? qui aura son horizon colonisé ?

Les habitants des communes de St-Quay, S-Cast et Erquy sont-ils informés des conséquences sur le cadre de vie de la transformation d'un port de pêche et/ou plaisance en port de maintenance, de l'adaptation nécessaire des voiries terrestres ? etc...

Et quelle sera l'ampleur des travaux nécessaires du point d'atterrissage Plérin ou Erquy au réseau électrique ? le coût ?

» Au sujet de la facture pour les consommateurs

En Allemagne, le prix garanti aux industriels éoliens est financé essentiellement par les particuliers. Choix politique pour ne pas nuire à la compétitivité des entreprises.

Qu'en sera-t-il en France ?

- soit, on maintient le financement par tous les consommateurs d'énergie, et dans ce cas on ajoute aux charges des entreprises et donc on ampute encore leurs capacités de développement.

Les fédérations professionnelles ont déjà tiré la sonnette d'alarme ! Reportez-vous aussi au rapport Gallois qui inclut au nombre de ses préconisations « qu'il est nécessaire d'assurer aux entreprises un accès compétitif à l'énergie ».

- soit, on l'oriente essentiellement sur le consommateur particulier et donc on admet de continuer à réduire sa capacité de consommer.

Un rapport du Sénat prévoit, d'ici 2020, une augmentation de + 50 % du prix de l'électricité.

» Alors quelle est la solution ?

La vraie solution au problème énergétique c'est **l'efficacité énergétique** en quelques mots « **FAIRE MIEUX AVEC MOINS** » :

D'ailleurs,

- l'Agence Internationale de l'Energie

- tout comme le Conseil d'analyse stratégique l'avouent dans leurs rapports respectifs sortis fin 2012.



Les Cahiers d'Acteur reprennent les avis, observations et propositions formulés au cours du débat. Ils sont sélectionnés par la Commission particulière du débat public qui décide de les publier sous forme de Cahier d'Acteur. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.

Ce Cahier d'Acteur a été imprimé à 2 000 exemplaires.
©Vae Solis Corporate

En France plus de la moitié des logements sont en classement énergétique D.

44% de la consommation d'énergie est consommée par les bâtiments.

Un exemple pris dans l'étude Habitat et Développement : la facture d'électricité annuelle d'un ménage de 3 enfants dans un logement de 70 m² en 2010 :

- Si ce logement est en classe A la facture annuelle d'électricité s'élève à 800 €,
- S'il est en classe D la facture passe à 1400 €.

D'ailleurs, la Commission Européenne estime qu'une réduction de 20 % de la consommation d'énergie engendrerait des économies d'environ 1000 euros par an et par ménage !

DONC, on le voit bien tous les efforts doivent être consacrés

D'abord à économiser l'énergie : c'est la condition sine qua non d'une politique énergétique efficace et non pas produire plus pour continuer à consommer plus.

Cette mesure est d'ailleurs citée en point n°1 dans le pacte électrique breton.

Et une fois cette phase lancée, IL S'AGIRA d'EVALUER LES BESOINS ENERGETIQUES REELS à couvrir à moyen et long termes pour mettre en face les investissements adaptés de production d'électricité.

Voilà pourquoi nous préconisons d'engager de façon prioritaire une démarche d'efficacité pour maîtriser la consommation d'énergie

1° des entreprises,

2° des particuliers.

Selon le médiateur national de l'énergie, **la précarité énergétique représente près de 4 millions d'entre nous. Combien demain avec le développement de production d'énergies très onéreuses ?**

On nous console en nous disant : Les Allemands paient plus cher leur électricité,

C'est vrai, mais :

- ils ont aussi un pouvoir d'achat plus important
- et surtout, surtout, ils consommement 25 % d'énergie en moins.

**L'énergie la plus économique,
la plus écologique,
est celle que l'on ne consomme pas.**